



Consumer and  
Corporate Affairs Canada  
Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada  
Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION  
AM-4727

**MAR 12 1992**

**NOTICE OF APPROVAL**

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Weight Indicator

**APPLICANT / REQUÉRANT:**

Robin Hood Multifoods Inc.  
60 Columbia Way  
Markham, Ontario  
L3R 0C9

**MODEL(S) / MODÈLE(S):**

DWS 3000

**NOTE:** This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

**AVIS D'APPROBATION**

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Indicateur de poids électronique

**MANUFACTURER / FABRICANT:**

Dastronic N.V.  
The Netherlands

**RATING / CLASSEMENT:**

Up to 4 000 graduations/Jusqu'à 4 000 unités de graduation

**REMARQUE:** Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

**SUMMARY DESCRIPTION:**

The device is an electronic digital weight indicator that, when interfaced to an approved and compatible weighing element, becomes a weighing machine.

It is powered by 24 V (ac) and is installed in a rack-mountable case.

The front of the device features:

- A zero-load light indicator
- A six-digit, 7-segment weight indicator with 25 mm high digits
- A six-digit, 7-segment tare indicator with 15 mm high digits
- A touch-sensitive keyboard with the following keys:  
T for Tare  
B for effecting end-of-run partial dump  
  
Z for setting ZERO indication  
P for end-of-day resetting of number of dumps to zero.  
C for CORRECTING entries  
E for ENTER  
F1-F4 for programming set-point functions  
0-9 for numeric entries.

Calibration and coarse zero are effected via DIP switches and trim potentiometers which are accessed by removing the indicator face. Once zero is established, a known load, to a maximum of 4 000 graduations, is placed on the sensing element and the readout adjusted to indicate the known load. This value now becomes the device capacity; overload indication by blanking occurs when capacity is exceeded by more than nine graduations.

**DESCRIPTION SOMMAIRE:**

L'appareil est un indicateur de poids électronique numérique qui, lorsqu'il est relié à un élément de pesage approuvé et compatible, forme un ensemble de pesage.

L'alimentation électrique de l'appareil est de l'ordre de 24 V (c.a.). L'appareil est installé dans un boîtier pouvant être monté sur un support.

Le devant de l'appareil présente les caractéristiques suivantes:

- un voyant lumineux indicateur de vide;
- un indicateur pondéral à six chiffres (sept segments) d'une hauteur de 25 mm;
- un indicateur de tare à six chiffres (sept segments) d'une hauteur de 15 mm;
- un clavier à effleurement présentant les touches suivantes:  
T pour tare  
B pour effectuer un déchargement partiel d'une fin de séquence.  
Z pour le réglage du zéro  
P pour remettre à zéro le nombre de déchargement à la fin du jour.  
C pour corriger les entrées  
E pour introduire les données  
F1-F4 pour programmer les points de consigne  
0-9 pour les entrées numériques.

L'étalonnage et le réglage du zéro approximatif sont effectués au moyen d'interrupteurs à positions multiples et de potentiomètres auxquels on a accès en enlevant le devant de l'indicateur. Une fois qu'on a établi la position du zéro, une charge connue d'une valeur maximale de 4 000 unités de graduation est placée sur l'élément détecteur de poids et le dispositif d'affichage est ajusté de manière à indiquer la charge connue. Cette valeur devient la capacité de l'appareil. Une indication de surcharge (occultation) survient lorsque la capacité est dépassée de plus de neuf unités de graduation.

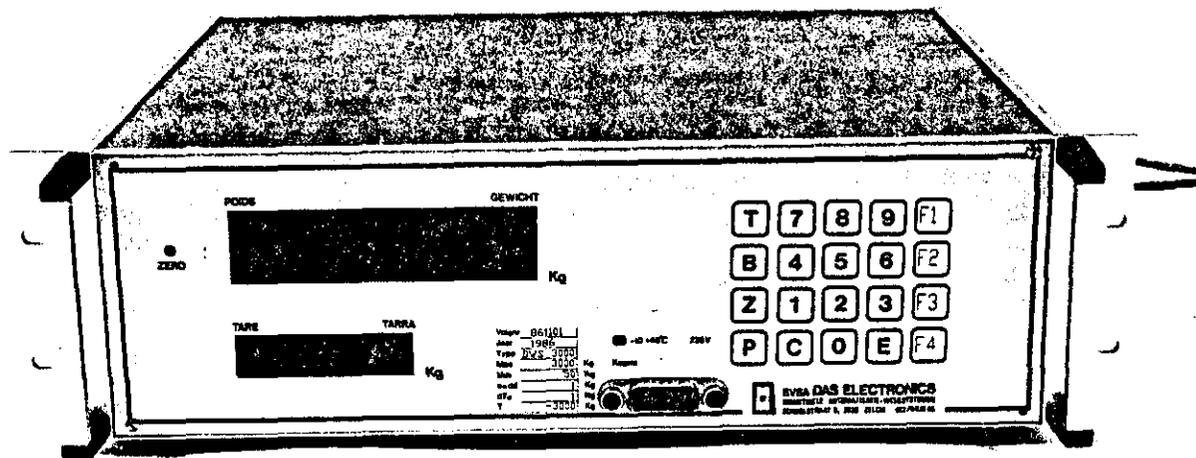
SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

Calibration and coarse zero adjustments are sealed by paper seals; the sealing means, however, is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SGM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE: (Suite)

Les réglages d'étalonnage et du zéro approximatif sont plombés au moyen de papier inviolable; toutefois, le plombage n'est pas tenu de permettre l'accès facile aux autres composants ou dispositifs de réglage exigé en vertu de SGM3/10.

MODEL/Modèle DWS-3000



**APPROVAL:**

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

**APPROBATION:**

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief,  
Legal Metrology Laboratories

MAR 12 1992

Date

Chef,  
Laboratoires de la Métrologie légale